

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
(Code de l'environnement Livre I - Titre 2 et Livre V)

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Demande d'enregistrement d'une installation de stockage de déchets inertes (terre) sur la commune de BERZE LA VILLE

PETITIONNAIRE :

SAS REMUET TP - siège social : Le Vieux Bourg – 69220 CORCELLES EN BEAUJOLAIS

OBJET DE LA DEMANDE :

Exploitation d'une installation de stockage de déchets inertes sur le territoire de la commune de Berzé la Ville
Rubrique n° 2760-3 de la nomenclature des installations classées.

DUREE DE LA CONSULTATION DU PUBLIC

du lundi 30 septembre 2019 au lundi 28 octobre 2019 inclus

DEPOT DU DOSSIER et RECUEIL DES OBSERVATIONS

Pendant la durée de la consultation du public, le dossier restera déposé à la mairie de Berzé la Ville où toute personne pourra le consulter aux jours et heures d'ouverture des bureaux au public, soit du lundi au vendredi de 9 h à 12 h.

Le dossier est publié sur le site internet de la préfecture : <http://www.saone-et-loire.gouv.fr>

Les personnes intéressées pourront éventuellement consigner leurs observations sur le registre d'enquête déposé à cet effet à la mairie de Berzé la Ville. Les observations peuvent également être adressées à la préfecture, par courrier (bureau de la réglementation et des élections - 196 rue de Strasbourg - 71000 MACON) ou par voie électronique (pref-proc-env@saone-et-loire.gouv.fr) avant la fin du délai de consultation du public.

DECISION

La demande fera l'objet d'une décision d'enregistrement émanant de M. le préfet de Saône-et-Loire. L'installation peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article L.512-7 du code de l'environnement, ou d'un arrêté préfectoral de refus.